

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 JUILLET 2024
COMMUNE DE TENDON

La réunion a débuté le 19 juillet 2024 à 20h30 sous la présidence du Maire, Monsieur CLEMENT Gérard.

Membres présents :

Monsieur BEGEL David
Monsieur CHARTON Bruno
Monsieur CLEMENT Gérard
Monsieur LALEVEE Cédric
Monsieur LALLEMANT Emmanuel
Monsieur LATHUILLIERE Damien
Monsieur MOUHAT Benoît
Madame THIERIOT BREVOT Sandrine
Monsieur VAUCHEL Gérard

Membres absents représentés :

Madame GREMILLET Frédérique Pouvoir donné à Mme THIERIOT BREVOT Sandrine
Monsieur HANESSE RAMOND Jérémy Pouvoir donné à M VAUCHEL Gérard

Membres absents :

Madame AUBERT Catherine
Monsieur PIERRE Dominique
Monsieur RUBBEN Mathieu

Secrétaire de séance : Madame THIERIOT BREVOT Sandrine

Le quorum (plus de la moitié des 14 membres) étant atteint, la séance est ouverte.

Ordre du jour :

1907241 - Rapport d'activité CCHV
1907242 - Achat parcelles
1907243 - DM Taxe Aménagement
1907244 - Tarif bois de chauffage
1907245 - Poteau Incendie
1907246 - Contrat salariés
1907247 – Subvention Halle
1907248 -
Vente parcelles
- Questions diverses

1907241 - Rapport d'activité CCHV

Le Conseil Municipal prend acte du rapport d'activités pour l'année 2023 transmis par la Communauté de Commune des Hautes Vosges

1907242 - Achat parcelles

DONNE son accord et autorise Monsieur le Maire à faire une proposition d'achat des parcelles C169-D248-D247 au prix de 8500€ hors frais de notaire. – Indivision Marchal
AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant au dossier.

1907243 - DM Taxe Aménagement

INVESTISSEMENT

Dépenses

10226 : +150€

2151 : -150€

1907244 - Tarif bois de chauffage

FIXE le tarif du bois de chauffage comme suit :

12€ HT – 14€40 TTC le stère

7€ HT – 8€40 le stère pour le bois de nettoyage + petit bois

1907245 - Poteau Incendie

ACCEPTE le devis de l'entreprise Hydr'eau Service pour la pose d'un poteau incendie au carrefour du chemin de Henzelle et chemin du Fossard pour un montant de 1820€ HT – 2184€ TTC

1907246 - Contrat salariés

Vu le Code Général de la Fonction publique et notamment ses articles L313-1 et L332-8

Vu le budget,

Vu le tableau des emplois et des effectifs,

Le Maire informe l'assemblée :

Conformément à l'article t-313-1 du Code Général de la Fonction publique, susvisé les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant la nécessité d'assurer les missions suivantes de : Adjoint technique

Le Maire propose à l'assemblée :

La création d'un emploi d'Adjoint technique à temps non complet soit 26/35^{ème} à compter du 26.08.2024,

Cet emploi sera occupé par un fonctionnaire ou éventuellement par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée allant jusqu'au 11 juillet 2025 compte tenu de la nécessité du service du grade d'adjoint technique.

L'emploi pourra être occupé par un agent contractuel recruté à durée déterminée pour une durée maximale d'un an en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires au vu de l'application de l'article L332-14 du Code Général de la Fonction publique.

Sa durée pourra être prolongée, dans la limite d'une durée totale de 2 ans, lorsque, au terme de la durée fixée au 2^{ème} alinéa de l'article L332-14 du Code Général de la Fonction publique, la procédure de recrutement pour pourvoir l'emploi par un fonctionnaire n'a pu aboutir.

Le cas échéant, selon la nature de l'emploi créé :

Par dérogation, l'emploi pourra être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article L332-8 du Code Général de la Fonction publique :

L332-8 2^o Pour les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par le présent code ;

- L332-8 3^o Pour les communes de moins de 1 000 habitants et les groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants, pour tous les emplois ;

En cas de recours à un agent contractuel en application des dispositions ci-dessus énoncées, celui-ci exercera les fonctions définies précédemment,

Son niveau de recrutement et de rémunération seront définis comme suit

Indice brut : 367 – Indice Majoré : 366.

Après en avoir délibéré le conseil municipal. Adopte à l'unanimité ces propositions, ainsi que la modification du tableau des emplois et des effectifs.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité

Monsieur le maire est chargé de signer tous les documents relatifs à ce dossier et de procéder au recrutement

1907247 – Subvention Halle

AUTORISE le Maire à déposer une demande de subvention auprès de la Région Grand Est pour le projet « extension halle »

AUTORISE le Maire à signer tout document en lien avec ce dossier

1907248 – Vente parcelle

APPROUVE la vente des parcelles G49 – G 587 – G 589 d'une surface de 3786m2 pour un montant de 55 000€ hors frais de notaire à Mme SIGALA Lisa et M LALANDE Vincent.

Les frais d'acquisition restent à la charge de l'acheteur

AUTORISE le Maire à signer tout document en lien avec ce dossier.

Questions diverses

Aucune

Les sujets étant épuisés, le Maire lève la séance à 22h30.

Madame THIERIOT BREVOT Sandrine
Secrétaire de séance

Monsieur CLEMENT Gérard,
Maire

